

COMMUNE D'UCCLE
Monsieur M. COOLS
Echevin de l'Urbanisme
Place Jean Vander Elst, 29
1180 UCCLÉ

V/Réf. : U12//F°327
N/Réf. : AVL/ah/UCL-2.298/s520
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur l'Echevin,

Objet : UCCLÉ. Avenue Vanderaye, 106. Demande de permis d'urbanisme portant sur l'ajout d'une véranda en façade arrière.
(Correspondant : M. V. Picalausa)

Suite à votre courrier du 14 mai 2012 sous référence, réceptionné le 18 mai dernier, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l'ordre du jour de la séance de la C.R.M.S. du 30 mai 2012.

Le dossier concerne une maison située dans la zone de protection de la maison Sèthe, immeuble classé dû à l'architecte Henry van de Velde. La demande vise à régulariser l'ajout d'une véranda en façade arrière.

La Commission constate que l'extension présente un impact visuel négatif sur les biens classés situés à proximité directe. La construction de la maison résulte, en effet, du lotissement de la propriété Sèthe due à Henry van de Velde ; elle est également située en bordure du Bloemenwerf, maison personnelle de l'architecte. Bien qu'une extension en façade arrière ne soit pas a priori exclue, il est déconseillé de régulariser cette intervention en raison du caractère peu qualitatif de la véranda (tout comme celle de la maison mitoyenne), inadaptée aux caractéristiques de la maison et des jardins environnants (atteinte aux caractéristiques architecturales et esthétiques du bien).

Veuillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : M. S. PLOMPEN
- A.A.T.L. – D.U. : M. M. BRIARD